

**Assemblée générale**

Distr. : Générale
27 décembre 2006
Français
Original : Anglais/Français

**Comité des utilisations pacifiques de
l'espace extra-atmosphérique**

**Coopération internationale dans le domaine des utilisations
pacifiques de l'espace extra-atmosphérique : activités des Etats
membres**

Note du secrétariat

Addendum

Table des matières

	<i>Page</i>
II. Réponses reçues des Etats membres.....	2
Chine	2
République tchèque	2
Guinée.....	5
Kenya.....	5
Philippines	9



II. Réponses reçues des Etats membres

Chine

[Original : Anglais]

1. L'industrie spatiale chinoise a accompli de grands progrès depuis que le Gouvernement de la Chine a publié en 2000 son livre blanc intitulé « Les activités spatiales de la Chine ». Afin de donner au monde un meilleur aperçu du développement de l'industrie spatiale chinoise au cours des cinq dernières années et des projets de celle-ci pour le proche avenir, le Gouvernement chinois a de nouveau publié, en octobre 2006, un livre blanc intitulé « Les activités spatiales de la Chine en 2006 ».
2. Ce nouveau livre blanc se compose de cinq chapitres : a) Objectifs et principes du développement de l'industrie spatiale de la Chine ; b) Progrès accomplis au cours des cinq dernières années ; c) Objectifs de développement et principales tâches pour les cinq années à venir ; d) Politiques et mesures de développement ; enfin e) Echanges internationaux et coopération internationale.
3. Le livre blanc « Les activités spatiales de la Chine en 2006 » sera distribué à la quarante-quatrième session du Sous-comité scientifique et technique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, qui se tiendra du 12 au 23 février 2007.

République tchèque

[Original : Anglais]

1. La coordination des activités spatiales de la République tchèque a atteint un niveau qualitatif plus élevé après la signature du Plan pour les Etats européens coopérants (PECS) prévu dans la Charte de l'Agence spatiale européenne (ESA) à Prague le 24 novembre 2004. Les autres Etats membres de l'ESA coopérant dans le cadre de la Charte PECS sont la Hongrie et la Roumanie. L'arrangement s'inscrit dans le sillage de la coopération avec l'ESA, amorcée en 1998 dans le cadre restreint du Programme de développement de l'expérimentation scientifique (PRODEX). Cette collaboration est devenue plus étroite aux termes de l'accord relatif à la Charte, qui devrait permettre d'accroître les financements aussi bien que les perspectives s'ouvrant à la recherche appliquée et aux entreprises privées pour développer des technologies spatiales en République tchèque.
2. La Charte PECS précise les activités par le biais desquelles la République tchèque participera aux recherches et aux projets industriels de l'ESA. Les projets sont financés par des contributions de la République tchèque au programme PECS d'un montant d'au moins de 1 million d'euros par an. Pour lancer le programme, 11 propositions ont été retenues par les comités de programme de l'ESA et les autorités tchèques. Le budget global pour ces propositions est de 2,8 millions d'euros, dont environ 50 pour cent seront dépensés dans le domaine des sciences spatiales et plus de 20 pour cent pour le segment au sol, près de 15 pour cent pour des projets d'observation de la Terre et 3 pour cent pour la navigation par satellite. D'autres projets viendront s'ajouter dans les prochaines années à la suite de l'évaluation des propositions de projets soumises à l'Office tchèque de l'espace.

L'Accord avec les Etats européens coopérants a été signé pour cinq années, après quoi il pourra être reconduit.

3. Un fait nouveau dans les relations entre l'ESA et la République tchèque en 2006 a été l'accréditation de la République tchèque en qualité d'observateur auprès des deux organes de programmation de l'Agence: le Comité des relations internationales et le Conseil du programme d'observation de la Terre. Cette étape importante, qui est conforme à la stratégie générale de la République tchèque, lui permet d'accéder au processus décisionnel de l'ESA et devrait conduire au statut de membre à part entière de l'Agence.

4. En janvier 2006, la Direction vols habités, microgravité et exploration de l'ESA a présenté un avis d'offre de participation au projet SURE - « La station spatiale internationale : une infrastructure unique de recherches », qui donne l'occasion d'exécuter des projets de recherche fondamentale et appliquée à bord de la Station spatiale internationale. Ce projet SURE est une initiative de l'ESA financée par la Commission européenne dans le cadre du sixième programme-cadre. Il est ouvert aux scientifiques ainsi qu'aux petites et moyennes entreprises des Etats membres de l'Union européenne et des pays associés, la priorité étant donnée aux nouveaux Etats membres de l'Union, y compris la République tchèque.

5. Cette approche offre aux scientifiques et aux entreprises tchèques la première possibilité de bénéficier du soutien financier de la Commission européenne pour effectuer des recherches à bord de la Station spatiale internationale, ainsi que d'agir en tant que chefs de groupes utilisateurs, d'exercer la responsabilité de différentes activités expérimentales, y compris de leur supervision, et d'agir en tant qu'interface entre l'ESA et les membres du groupe utilisateur.

6. Pour mieux coordonner les nombreuses activités relatives à l'espace, le Conseil tchèque des activités spatiales a été réorganisé sous les auspices du ministère de l'éducation, de la jeunesse et des sports de la République tchèque. Cet organe consultatif est chargé d'élaborer des recommandations pour la coordination par le Gouvernement des activités spatiales nationales et internationales qui sont menées dans le pays. Ce Conseil se compose des experts désignés par le ministère de l'éducation, la jeunesse et les sports, le ministère des affaires étrangères, l'Académie tchèque des sciences et d'autres entités gouvernementales et privées concernées par les activités ayant trait à l'espace. Le ministère des affaires étrangères demeure responsable de représenter la République tchèque devant le Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique. L'administration et la gestion pratiques des projets spatiaux est déléguée à l'Office tchèque pour l'espace, organisme à but non lucratif qui appuie diverses activités, notamment l'organisation de conférences et d'ateliers.

7. La République tchèque, en tant qu'Etat membre de l'Union européenne, participe également aux activités relatives à l'espace de la Commission européenne. L'initiative commune la plus importante entreprise par la Commission européenne et l'ESA est le système de navigation par satellite dénommé Galileo. Un conseil de coordination sur les systèmes de navigation mondiaux a été créé par décret gouvernemental en octobre 2005 à l'adresse du ministère des transports afin d'assurer à participation adéquate au programme Galileo.

8. Une application prometteuse de Galileo sera le réseau Signal-dans-l'espace par l'Internet (SISNET), nouvelle technologie qui combine les capacités puissantes de la

navigation par satellite avec l'Internet. Les informations extrêmement précises de navigation du Service géostationnaire européen de superposition pour la navigation (EGNOS) sont maintenant disponibles, habituellement par le biais des réseaux sans fil du Système mondial de communications mobiles ou du Service général de radiocommunication en mode paquets, indépendamment de la visibilité d'un quelconque satellite géostationnaire. La République tchèque se propose de poursuivre le développement des outils actuels basés sur le système ESA/SISNET (y compris la possibilité d'établir un point spécial SISNET en République tchèque) et d'utiliser de tels outils pour développer des applications spécifiques. Ce projet diffusera des informations sur les possibilités d'utilisation d'EGNOS et de SISNET auprès des nouveaux Etats membres de l'Union européenne. Il étoffera les connaissances et l'expérience pratiques de la République tchèque, préparera les entreprises locales à l'utilisation des systèmes de navigation mondiale par satellite, et informera le public des applications Galileo. Par ailleurs il développera des outils nouveaux pour l'exploitation de SISNET en Europe.

9. La 26^{ème} Assemblée générale de l'Union astronomique internationale, tenue à Prague du 14 au 25 août 2006, a réuni près de 2 500 astronomes. La première Assemblée générale de l'Union astronomique internationale à se tenir à Prague remonte à 1967, et c'est son succès qui a conduit à choisir à nouveau ce lieu pour la réunion de 2006.

10. Conformément à la tradition bien établie, le programme scientifique a été dense, avec 6 colloques, 17 débats conjoints et 7 séances spéciales, ainsi que quatre conférences d'orateurs invités, qui ont porté sur pratiquement tous les thèmes de l'astronomie contemporaine. Un trait nouveau de l'Assemblée générale tenue à Prague a consisté à tenir des séances sur les « sujets brûlants », afin de bien saisir la passion que suscitent les activités astronomiques les plus récentes. Les résultats les plus visibles des discussions ont été la nouvelle définition donnée de ce qu'est une planète, qui a conduit à réduire à huit le nombre des planètes constituant le système solaire. D'autres résolutions de l'Assemblée générale ont porté sur les systèmes de coordonnées de référence et sur la Charte pour la communication avec le public en matière d'astronomie.

11. Dans ce contexte, la contribution tchèque à l'étude des objets spatiaux dangereux proches de la Terre (OSDPT) a été d'importance. Deux institutions scientifiques principales étudient les caractéristiques des astéroïdes dans leurs programmes de recherche : l'Institut d'astronomie de l'Académie des sciences de la République tchèque à Ondrejov, près de Prague, et l'Observatoire astronomique du Mont Klet (à une altitude de 1070 mètres), en Bohême méridionale.

12. Le projet OSDPT mené à l'Institut d'astronomie s'attelle à deux tâches principales : premièrement à l'observation photométrique des objets, principalement pour en étudier la rotation et identifier les binaires, et en second lieu à leur astrométrie (mesures précises de la position des objets et calcul de leurs orbites). Ce projet est soutenu par des financements de l'Académie des sciences de la République tchèque et par la Fondation frontière spatiale dans le cadre du projet de veille (Watch).

13. A la fin octobre 2006, au total 825 astéroïdes catalogués (d'orbite connue) avaient été découverts de l'Observatoire de Klet. Ce nombre place l'Observatoire de Klet dans le groupe des 15 principaux observatoires du monde dans ce domaine, et

ces observations incluent la mesure astrométrique de 13 astéroïdes nouvellement découverts et potentiellement dangereux. Si la majorité des découvertes photographiques de l'observatoire de Klet consiste en astéroïdes de la ceinture principale, deux astéroïdes de type Amor et un astéroïde de type Troyen ont été observés.

14. Tous les mois d'octobre, la République tchèque organise une semaine mondiale de l'espace. La République tchèque a une longue tradition d'ouverture des observatoires astronomiques au public et de fréquentation des planétariums, qui favorise la connaissance non seulement de l'astronomie mais également des sciences, des technologies et des applications spatiales. La première semaine mondiale de l'espace a été organisée dans le pays en 2002 par l'Office tchèque pour l'espace. Plus de 25 entités de tout le pays ont collaboré pour promouvoir une large participation, en particulier de la jeunesse. Récemment, l'accent a été mis sur les présentations dans les médias, les conférences et les expositions, comme il apparaît dans les rapports de l'Association internationale pour la semaine de l'espace.

Guinée

[Original : Français]

1. En tant que pays d'Afrique de l'Ouest appartenant au groupe des pays en développement se situant au niveau le moins avancé de progrès technologique, la Guinée ne mène actuellement aucune activité dans l'espace extra-atmosphérique. Toutefois, vu le nombre de plus en plus grand d'activités conduites dans l'espace, la Guinée s'intéresse à la sûreté de l'espace extra-atmosphérique et à ce que celui-ci soit exempt de déchets et de toutes sortes de risques de sorte qu'il puisse être utilisé plus efficacement.

2. La création du ministère de l'environnement de Guinée et, en son sein, du Centre national d'observation et de surveillance environnementales, constitue une réponse aux multiples inquiétudes résultant des problèmes environnementaux. La principale tâche confiée au Centre est le suivi de l'environnement, avec pour ambition de sauvegarder le bien-être de la population. Les activités humaines qui ont un impact sur l'environnement font problème parce que cet impact ne s'arrête pas aux frontières géographiques.

3. Comme la Guinée n'est pas encore membre du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, la quarante-quatrième session du Sous-comité scientifique et technique lui offre l'occasion de se familiariser avec les méthodes de travail et les conditions de participation, et de mieux percevoir le rôle que le pays pourrait jouer dans la perspective d'en devenir membre, comme l'on déjà fait certains pays en développement.

Kenya

[Original : Anglais]

1. Introduction

1. Au Kenya, les activités dans le domaine des sciences et des technologies spatiales remontent à 1962, quand un scientifique italien de l'Université « La

Sapienza » de Rome a souhaité mener des recherches en sciences spatiales sur la côte kenyane. Cela a conduit à un échange des lettres entre l'université de Rome, au nom du Gouvernement italien, et le Royal College de l'Université de l'Afrique orientale à Nairobi au nom du Gouvernement du Kenya. Le projet satellitaire San Marco est ainsi né à Malindi, sur la côte kenyane, et le premier satellite a été lancé depuis le sol kenyan en 1967, précisément 10 ans après le lancement du premier Spoutnik russe en 1957.

2. Le Kenya est devenu membre du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique en 1973, en application de la résolution 3182 de l'Assemblée générale (XXVIII) et conformément à une lettre datée du 11 février 1974 (A/9492) du président de l'Assemblée générale au Secrétaire général. Le Kenya était alors le trente-septième Etat à se joindre au Comité.

3. De nombreuses applications des sciences et des technologies spatiales sont en usage au Kenya, notamment les systèmes de réponse aux catastrophes et d'atténuation de leurs effets, les systèmes de prévision météorologique, de prospection de minéraux, de suivi de l'agriculture, de gestion des ressources en eau, de cartographie des sols et de télécommunications.

4. Le Kenya, avec l'Algérie, le Nigeria et l'Afrique du Sud, a mis en place la constellation de satellites pour la gestion des ressources et de l'environnement en Afrique (ARM) en vue de mieux utiliser les ressources africaines.

2. Politique en matière de sciences spatiales

5. En 1992, le Gouvernement du Kenya a établi le groupe de travail national sur les sciences et les technologies pour définir la politique à mener dans le domaine des sciences et des technologies spatiales. En 1993, ce groupe de travail a remis son rapport, et un mémorandum a été rédigé par le Ministre d'Etat de la défense, lequel a été approuvé par le Cabinet et a débouché sur la décision de constituer un Secrétariat national pour les sciences et les technologies spatiales au sein du ministère d'Etat de la défense.

6. Ce secrétariat aura mandat d'exercer le rôle de fer de lance pour toutes les initiatives du domaine des sciences et des technologies spatiales, et de préparer un projet de politique scientifique et technologique qui sera appelé à devenir le texte d'orientation dans ce domaine. Toutefois la création de ce secrétariat n'est pas encore devenue effective. En 2006, l'initiative ARM a constitué une incitation à agir et a instituer ce secrétariat.

3. Initiative de gestion des ressources et de l'environnement de l'Afrique

7. Lors de la quarante-troisième session du Sous-comité scientifique et technique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, en février 2005, les représentants de trois Etats membres, à savoir de l'Algérie, du Nigeria et de l'Afrique du Sud, ont discuté de l'idée de créer un organe chargé de contribuer à la gestion des ressources naturelles et de l'environnement de l'Afrique. Ces représentants sont convenus de tenir une réunion consultative à Alger en mai 2005. En raison de la situation stratégique du Kenya, le groupe de trois pays est convenu ensuite d'inviter le Kenya à la deuxième réunion consultative, tenue en Afrique du Sud en septembre 2005. La troisième réunion a été tenue au Nigeria en novembre 2005, et a été suivie d'une autre réunion à Alger en juillet 2006. Il est escompté que

lors de la prochaine réunion, qui se tiendra à Nairobi en 2007, les quatre pays signeront une déclaration d'intention.

4. Projet San Marco

8. Le projet San Marco est implanté à Malindi, sur la côte kenyane. Il a été institué par un protocole d'accord signé entre le Gouvernement italien et le Gouvernement kenyan. Le projet comporte une plate-forme de lancement, une station au sol de suivi et de pilotage des satellites, et une station de télédétection. Malindi a été choisie en raison de sa situation sur la côte orientale du continent africain et de sa proximité avec l'équateur.

9. La base de Malindi a été utilisée pour lancer, suivre et piloter des satellites par l'Agence spatiale européenne (ESA), l'Administration nationale de l'aéronautique et de l'espace (NASA) des Etats-Unis d'Amérique et par des organismes gouvernementaux ou privés.

5. Centre régional de cartographie des ressources pour le développement

10. Le Centre régional de cartographie des ressources pour le développement a été établi à Nairobi en 1975 sous les auspices de la Commission économique pour l'Afrique et de l'Organisation de l'unité africaine (maintenant devenue l'Union africaine). Il s'agit d'une organisation intergouvernementale sans but lucratif qui compte 15 membres : Botswana, Comores, Ethiopie, Ile Maurice, Kenya, Lesotho, Malawi, Namibie, Ouganda, République-Unie de Tanzanie, Seychelles, Somalie, Soudan, Swaziland et Zambie.

11. Les services essentiels qu'assure le Centre sont notamment la formation professionnelle à différents niveaux dans les domaines de la géodésie et de la cartographie, la photogrammétrie numérique, la cartographie numérique, la télédétection, les systèmes d'information géographique (SIG), le système de positionnement mondial (GPS), la compilation et l'exploitation de bases de données et les technologies de l'information en général. Le Centre assure aussi des prestations de services consultatifs dans les domaines de la géodésie et de la cartographie, des applications de la télédétection, des SIG et du GPS, et de l'évaluation et de la gestion de ressource, de la compilation de bases de données géospatiales et de la gestion environnementale. Il offre par ailleurs des services de réparation et d'étalonnage du matériel utilisé pour les levés et la cartographie.

6. Département de la prospection des ressources et de la télédétection

12. Le Département de la prospection des ressources et de la télédétection a été établi au sein du ministère de l'environnement et des ressources naturelles en 1976, avec des financements du Gouvernement du Kenya et l'appui de l'Agence canadienne de développement international.

13. Ce département a pour mandat de rassembler, d'archiver, d'analyser et de diffuser les informations géospatiales relatives aux ressources naturelles afin de faciliter la prise de décisions informées conduisant au développement durable, en vue d'atténuer la pauvreté et la dégradation des terres. Les données recueillies par le Département constituent la base décisionnelle pour la définition des politiques et des programmes de développement au Kenya.

7. Département de la météorologie du Kenya

14. Le Département de la météorologie du Kenya relève du ministère des transports et des communications, et il est un pilier dans les efforts mondiaux visant à suivre, à comprendre et à prévoir les phénomènes météorologiques et climatiques, afin de mettre en œuvre des initiatives fiables et durables de développement.

15. Il livre aussi des données océanographiques et sur d'autres facteurs environnementaux, y compris des données de suivi des indices de végétation. Les services publics incluent la prévision météorologique pour le grand public, ainsi que pour l'aéronautique et les transports maritimes. Ces prévisions météorologiques à court, moyen et long terme sont intégrés dans les programmes nationaux de planification et de gestion économique.

8. Centre pour les prévisions climatiques et leurs applications de l'Autorité intergouvernementale sur le développement

16. Le Centre pour les prévisions climatiques et leurs applications de l'Autorité intergouvernementale sur le développement (IGAD) a été créé à Nairobi en 1989 par 24 pays d'Afrique australe et orientale, sous les auspices de l'Organisation météorologique mondiale et du Programme des Nations Unies pour le développement.

17. L'objectif principal du Centre est de contribuer au suivi et à la prévision du climat en vue de la détection précoce des événements climatiques extrêmes et de l'atténuation de leurs impacts défavorables sur la production agricole, la sécurité alimentaire, les ressources en eau, l'énergie et la santé, entre autres domaines sociaux et économiques. Le Centre émet des bulletins d'information et d'alerte rapide sur les sécheresses, inondations et autres événements climatiques extrêmes.

9. Le Conseil national pour la science et la technologie

18. Le Conseil national pour la science et la technologie a été établi en 1977 au sein du ministère des sciences et des technologies par une loi adoptée par le Parlement (chapitre 250 du Recueil des lois du Kenya). Ce Conseil a pour mandat d'orienter le Gouvernement du Kenya sur tous les sujets liés aux activités scientifiques, technologiques et de recherche nécessaires au développement.

10. Ratification des instruments internationaux relatifs aux activités menées dans l'espace extra-atmosphérique

19. Le Kenya a jusqu'ici ratifié les instruments internationaux suivants se rapportant aux activités menées dans l'espace extra-atmosphérique :

a) Traité sur les principes régissant les activités des Etats en matière d'exploration et d'utilisation pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, y compris la Lune et les autres corps célestes¹, de 1966 ;

b) Convention sur la responsabilité internationale pour les dommages causés par les objets spatiaux², de 1971.

¹ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 610, no. 8843.

² *Ibid.*, vol. 961, no. 13810.

20. Les autres instruments auxquels le Kenya a adhéré sont notamment les suivants :

- a) Traité interdisant les essais d'armes nucléaires dans l'atmosphère, dans l'espace extra-atmosphérique et sous l'eau³, de 1963 ;
- b) Accord relatif à l'Organisation internationale des satellites de télécommunications « INTELSAT »⁴, de 1971 ;
- c) Convention sur l'Organisation internationale de télécommunications maritimes par satellite⁵, de 1976 ;
- d) Convention de l'Union internationale des télécommunications⁶, de 1992.

Philippines

[Original : Anglais]

1. Reconnaissant le rôle important des technologies spatiales et de leurs applications dans l'avancement économique et social national, les Philippines ont fait le premier pas pour élaborer un programme national sur les applications des technologies spatiales en convoquant un premier Congrès national sur les applications des technologies et la recherche spatiales, assemblée qui a réuni le 15 novembre 2005 les parties prenantes de tout le pays. Parmi les participants à ce premier Congrès national on a compté des représentants des pouvoirs locaux, des établissements universitaires et de recherche, des organismes publics et privés, et des entreprises privées concernées par les activités liées aux technologies spatiales. Cette manifestation a été organisée par le Département des sciences et des technologies des Philippines par le truchement du Conseil philippin pour les sciences de pointe et la recherche-développement technologique, qui est l'instance sectorielle du Département des sciences et des technologies pour les domaines concernés.

2. Le Congrès national a réuni utilisateurs, fournisseurs et développeurs du pays pour imaginer et pousser des programmes nationaux promouvant la recherche et l'utilisation de technologies comme la télédétection, les systèmes d'information géographique et les communications par satellite pour appuyer les programmes nationaux de développement. En particulier, le Congrès national a étudié les utilisations et les avantages des technologies spatiales pour résoudre des problématiques telles que la comptabilité des ressources naturelles, la gestion environnementale, le suivi et l'atténuation des effets des catastrophes, les communications, l'atténuation de la pauvreté et la planification du développement durable.

3. Ce premier Congrès national sur la recherche et les applications des technologies spatiales a débouché sur la définition d'un programme national cohérent pour les technologies spatiales, tenant compte des objectifs du Millénaire pour le développement, de la stratégie de développement dans le secteur de l'eau, et

³ Ibid., vol. 480, no. 6964

⁴ Ibid., vol. 1220, no. 19677

⁵ Ibid., vol. 1143, no. 17948. En 1994, l'Organisation a changé de nom pour devenir l'Organisation internationale de télécommunications mobiles par satellite.

⁶ Nations Unies, *Recueil des Traités*, vol. 1825, no. 31251.

des résultats du Sommet mondial sur la société de l'information. À cet effet, le premier Congrès national a adopté un programme national d'action, de projets fédérateurs et de programmes de renforcement des capacités pour assurer le développement du secteur des technologies spatiales aux Philippines. Le Congrès a aussi identifié des mécanismes pour mobiliser les financements locaux et internationaux en faveur du programme et pour renforcer la coopération et la coordination entre les parties prenantes aux niveaux national, régional et international.

4. Les préparatifs pour ce premier Congrès national ont été menés dans le cadre d'ateliers tenus au fil des mois dans tout le pays bien avant que le congrès ne soit convoqué. Des contributions ont été sollicitées auprès des représentants des instances gouvernementales appropriées, du secteur privé et des établissements universitaires et de recherche des diverses régions et provinces des Philippines sur les questions et les problèmes qui pourraient être résolus par des applications des technologies spatiales, ainsi que sur les solutions proposées. Ces ateliers ont porté sur des domaines comme les applications des communications par satellite, les applications des satellites météorologiques, le suivi des risques naturels, la gestion des catastrophes en utilisant les technologies d'information et de communications par satellite, et le développement de l'enseignement des disciplines spatiales.

5. Le rapport du premier Congrès national sur la recherche et les applications des technologies spatiales sera diffusé sur CD-ROM à la quarante-quatrième session du Sous-comité scientifique et technique du Comité des utilisations pacifiques de l'espace extra-atmosphérique, qui se tiendra du 12 au 23 février 2007.